

Questions et réponses d'ordre général sur les échantillons agricoles

ÉCHANTILLONS DES AGRICULTEURS

1. Où puis-je apporter mes échantillons maintenant que le Laboratoire agricole (aussi appelé le *laboratoire des sols*) du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) du Nouveau-Brunswick est fermé (c'est-à-dire échantillons de sol, d'aliments du bétail, de tissus végétaux, de fumier, de compost, de solutions nutritives et autres)?
 - Tous les agriculteurs peuvent apporter leurs échantillons à un bureau régional du MAAP ou au bureau principal, comme c'était le cas par le passé. Les échantillons seront dorénavant envoyés aux Laboratoires analytiques de l'Î.-P.-É. (PEIAL) aux fins d'analyse pour les agriculteurs qui demandent ce service. Le PEIAL vous enverra ensuite une facture pour le paiement des frais d'analyse. Voici l'adresse du PEIAL qu'il faut inscrire sur votre boîte d'échantillons :

Laboratoires analytiques de l'Î.-P.-É. (RÉCEPTION)
Analyse des sols et des aliments du bétail
23, voie Innovation, parc BioCommons
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1E 0B7
Téléphone : 902-620-3300
 - Si vous désirez envoyer directement vos échantillons au PEIAL, veuillez utiliser l'adresse susmentionnée.
 - Les bureaux régionaux du MAAP des localités suivantes accepteront les échantillons devant être envoyés au PEIAL : Fredericton, St. George, Wicklow, Grand-Sault/Saint-André, Bathurst, Tracadie-Sheila, Miramichi, Bouctouche, Moncton et Sussex. On peut obtenir [en ligne](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/contacts/dept_renderer.137.html#bureaux) les adresses des bureaux du MAAP, sur le lien suivant : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/contacts/dept_renderer.137.html#bureaux
2. Puis-je apporter TOUS mes échantillons à un bureau du MAAP?
 - La plupart des échantillons de sol, d'aliments du bétail, de tissus végétaux, de fumier, de compost ou de solutions nutritives peuvent être apportés à un bureau du MAAP pour être expédiés au PEIAL. Il existe toutefois quelques exceptions, à savoir :

- Le MAAP enverra les échantillons de sol pour *analyse mécanique* (pour les cultures autres que les canneberges) au laboratoire des sols forestiers et de la qualité environnementale de l'Université du Nouveau-Brunswick. Le PEIAL effectue uniquement cette analyse pour les canneberges.
- Pour les échantillons qui nécessitent le *test de germination sur compost* de l'ancien laboratoire du MAAP, il faut téléphoner à Pat Toner, du MAAP, au 506-453-2108.
- Pour les échantillons qui exigent le *test de l'indice de Hadberg/indice de chute et de la protéine de mouture* de l'ancien laboratoire du MAAP, il faut communiquer avec Pat Toner ou Peter Scott, du MAAP, au 506-453-2108.

3. Est-ce que je devrai payer pour envoyer mes échantillons à faire analyser?

- Les agriculteurs qui choisissent d'avoir recours aux laboratoires analytiques de l'Î.-P.-É. peuvent faire envoyer leurs échantillons par un bureau régional du MAAP et aucuns frais d'expédition ne leur seront imposés.
- Si vous envoyez vos échantillons directement au PEIAL, ou si vous choisissez d'avoir recours à un autre laboratoire, vous envoyez vos échantillons et payer les frais d'expédition.

4. À quel moment puis-je apporter mes échantillons à un bureau du MAAP?

- L'idéal serait d'apporter vos échantillons à un bureau du MAAP le lundi (pendant la journée), le mardi (pendant la journée) ou le mercredi (avant midi). Ainsi, les échantillons pourront être expédiés et arriveront à destination avant la fin de semaine. Peu importe le laboratoire auquel vous enverrez des échantillons, il est recommandé de vérifier d'abord les heures d'ouverture de ce dernier, en particulier lors de périodes de congés.

5. Je veux que le MAAP envoie mes échantillons. Que dois-je apporter au MAAP?

- Vous devez apporter les [formulaire d'envoi du PEIAL](#), de préférence déjà remplis. REMARQUE : Sur le [formulaire de demande d'analyse du sol](#) du PEIAL, les agriculteurs néo-brunswickois doivent cocher « NON » dans la case intitulée « Transmettre les résultats à Agriculture – gestion des éléments nutritifs ».
- Tous les échantillons doivent être étiquetés. Il est préférable d'envoyer les échantillons de sol dans les sacs blancs prévus à cet effet (étant donné que les sacs en plastique peuvent dégager de l'humidité s'ils sont laissés dans un véhicule chaud). Les échantillons de fumier doivent être CONGELÉS dans des contenants en plastique. Les échantillons d'aliments du bétail et de tissus végétaux doivent être mis dans des sacs en papier.
- Surtout pendant l'été, vous devriez apporter un bloc réfrigérant et peut-être une glacière en styromousse pour les échantillons de tissus végétaux (selon la sorte d'échantillons).

6. Comment saurai-je quelle analyse demander?
- La liste des analyses effectuées par le PEIAL (plus les frais) peut être consultée [en ligne](#), à l'adresse suivante : <http://www.gov.pe.ca/agriculture/index.php3?number=74144&lang=F>.
 - [Un tableau](#) a été conçu pour présenter les similitudes entre les noms d'analyses utilisés par le PEIAL et par l'ancien laboratoire du MAAP, <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/MAAPNB-PEIAL.pdf>
7. J'ai entendu dire que mon voisin avait obtenu un rabais sur volume. Puis-je obtenir aussi ce rabais?
- Si vous envoyez des échantillons au PEIAL, un rabais sur volume (25 %) est offert pour 50 échantillons ou plus facturés à la même adresse pendant une année civile. Pour obtenir des précisions, communiquez avec le PEIAL au 902-620-3300.
8. Comment dois-je prélever les échantillons? De l'information sur les procédures d'échantillonnage se trouve sur le site Web du MAAP, sur les liens suivants :
- [Échantillonnage de sol](#)
 - [Échantillonnage de tissus végétaux](#)
 - [Échantillonnage du fumier de ferme](#) REMARQUE : Les échantillons de fumier DOIVENT être déposés dans des contenants en PLASTIQUE et DOIVENT être CONGELÉS. Les contenants en verre peuvent exploser sur l'effet de l'accumulation de la pression.
9. Où puis-je obtenir des sacs pour les échantillons de sol?
- Vous pouvez toujours obtenir des sacs pour les échantillons de sol aux [bureaux du MAAP](#) (voir la question #1) ou, si vous êtes membre d'un club agro-environnemental, auprès de votre coordonnateur/coordonnatrice.
10. D'habitude, j'obtenais des recommandations liées aux éléments nutritifs du sol avec mes résultats d'analyse. Est-ce que j'en recevrai encore si j'ai recours au PEIAL?
- Le personnel du MAAP a collaboré avec le PEIAL pour que les recommandations qu'il propose aux agriculteurs néo-brunswickois conviennent aux conditions de culture du Nouveau-Brunswick.
 - Des recommandations sur l'application d'engrais sont fournies aux agriculteurs néo-brunswickois, à condition qu'une des cultures ci-dessous a été précisée sur le formulaire d'envoi :
 - avoine,
 - blé : préciser s'il s'agit de *blé de printemps*, *d'hiver* ou *de mouture*. En l'absence de cette précision, la production sera considérée comme étant une culture de *blé de printemps*,
 - brocoli, choux de Bruxelles, choux, choux-fleurs, choux maraîchers,

- céréales, toute variété contre-ensemencée,
- cultures fourragères (moins de 50 % de légumineuses) ou cultures fourragères (50 % ou plus de légumineuses),
- framboises : préciser s'il s'agit d'une culture *nouvelle* ou *établie*,
- maïs : préciser s'il s'agit de *maïs à ensilage*, de *maïs-grain* ou de *maïs sucré*,
- orge,
- pelouse en plaque,
- pommes de terre : préciser la variété et indiquer s'il s'agit d'une production de tubercules de semence,
- sarrasin,
- seigle d'automne/d'hiver.

11. Le rapport du PEIAL semble différent de celui auquel je suis habitué. Qui peut m'aider à comprendre ce qu'il signifie?

- Le rapport du laboratoire est présenté d'une manière légèrement différente, mais les mêmes renseignements y figurent. Le personnel du secteur agricole des bureaux du MAAP est toujours disponible pour vous aider à interpréter les résultats d'analyse de vos échantillons.

12. Depuis des années, je prélève régulièrement des échantillons de sol sur ma ferme. Je pensais savoir en gros quelle était la matière organique dans mon sol. Subitement, les résultats que j'ai obtenus du PEIAL sont beaucoup plus élevés.

- Le laboratoire du MAAP utilisait la méthode d'analyse de Walkley et Black pour mesurer la matière organique du sol, alors que le PEIAL a recours à la méthode Leco. Les résultats découlant de la méthode Leco peuvent être environ 25 % plus élevés que ceux découlant de la méthode Walkley-Black. Par exemple, si vous obteniez auparavant 2,5 % de matière organique, vous pourriez maintenant obtenir un résultat de 3,1 %.

13. Quelques-uns de mes autres résultats d'analyse de sol diffèrent de ceux que j'obtenais avant. Pourquoi?

- Certaines unités de mesure utilisées dans le rapport d'analyse de sol du PEIAL sont différentes de celles qu'utilisait le laboratoire du MAAP. Le phosphore et le potassium sont toujours indiqués en parties par million (ppm), mais le PEIAL se fonde sur le phosphate (P_2O_5) plutôt que sur le phosphore simple (P), et sur la potasse (K_2O) plutôt que sur le potassium (K). Les facteurs de conversion sont fournis au bas du rapport en question.
- Le *pH tampon* qui se trouvait sur le rapport d'analyse du sol du MAAP est maintenant appelé *indice en chaux* sur le rapport du PEIAL.
- Le rapport d'analyse du sol du PEIAL comprend des valeurs pour *le rapport Ca/Mg plus le pourcentage de saturation des bases – hydrogène*.

14. Je veux que mon agronome obtienne une copie de mes résultats. Comment dois-je procéder?

- Il est encore possible qu'un employé du MAAP, un autre agronome ou le coordonnateur d'un club agroenvironnemental reçoive une copie de vos résultats. Tout simplement écrivez le NOM ET LES COORDONNÉES de la personne (p. ex. : courriel, numéro de télécopieur ou adresse où envoyer les résultats) dans la case « COPIER À ».

15. Quand devrais-je recevoir mes résultats?

- Une fois que le PEIAL reçoit vos échantillons, le délai d'exécution pour l'obtention des résultats devrait être semblable à celui auquel vous étiez habitué avec le laboratoire agricole du Nouveau-Brunswick.

ÉCHANTILLONS DES NON-AGRICULTEURS

Je ne suis pas agriculteur. Où puis-je envoyer un échantillon de sol provenant de mon jardin ou de mon gazon?

- Le [PEIAL](#) acceptera et traitera les échantillons envoyés par des personnes autres que des agriculteurs. Si vous désirez envoyer vos échantillons au PEIAL, vous devrez vous-même envoyer et payer vos échantillons. Une facture vous sera ensuite acheminée pour le paiement des frais d'analyse.
- Les personnes qui ne sont pas des agriculteurs peuvent aussi communiquer avec le centre de jardinage de leur région pour obtenir une trousse d'analyse de sol ou pour envisager d'autres options.